2e Année. — N° 22 PARAIT LE SAMEDI 27 février 1886

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial & d'Annonces

ABONNEMENT
Payable d'avance :
4 fr. par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12

Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES :
Judiciaires (la ligne) 0,20 c
Commerciales : à forfait.

CHRONIQUE

—o—

Par arrêté ministériel, en date du 17 de ce mois, M. Léger, garde général des forêts, est nommé, sur place, inspecteur-adjoint dans la même administration.

Nous sommes d'autant plus satisfaits de cette nomination que M. Léger, grâce à l'aménité de son caractère à ses excellents rapports avec les municipalités et les populations de son rayon, a rendu de réels services à l'agriculture.

Ajoutons qu'il ne doit son avancement qu'à son mérite. Nous l'en félicitons sincèrement.

***

Avant-hier soir, le nommé M..., âgé de 20 ans, regagnait son domicile, lorsque, tout-à-coup, il a été assailli par un chien qui l'a fortement mordu aux mollets et a mis en lambeaux son pantalon.

La blessure a été cautérisée par les soins de M. Tardieu, pharmacien.

Le chien, qui appartient à un habitant de la rue Bourgreynaud, n'offre aucun symptôme de maladie; néanmoins, d'après la lettre publiée en janvier par M. Pasteur, la blessure faite par un chien, même sain, ne doit pas être négligée. Le seul spécifique efficace est la destruction, par le feu, de la bave empoisonnée. Aucun appareil n'atteint mieux ce but que le *Crayon-Feu du docteur Mosser*. Le printemps étant généralement l'époque où la rage exerce le plus de ravages, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le *crayon-feu Moser* se trouve entre les mains de MM. Jordany, commissaire de police, Allier et Brunet, gardes champêtres, qui le tiennent gratuitement à la disposition du public.

***

La rue du Rieu, habituellement calme et paisible est, depuis quelques jours, le foyer d'un tapage assourdissant, produit par un charivari donné à deux futurs époux, qui ne comptent pas moins de... 150 ans à eux deux.

Avant-hier soir, l'intervention du commissaire de police a suffi, à peine, à disperser les singuliers exécutants de cette symphonie discordante, produite par des poêles, des chaudrons et des sonnettes de tout calibre.

Nous rappellerons aux amateurs de ce genre d'exercice que les charivaris ont été de tout temps défendus. Les auteurs et complices sont punis d'une amende de 11 à 15 fr., et même, selon les circonstances, d'un emprisonnement qui, toutefois, ne peut excéder 5 jours.

Les charivaris, généralement en usage autrefois, disparaissent au fur et à mesure des progrès de la civilisation.

***

Si le calendrier dit vrai, le carnaval devrait battre son plein. Au lieu de l'entrain qui existait jadis pendant cette époque de folies autorisées, on ne rencontre partout que des gens maussades et ennuyés. Aucun bal jusqu'ici, et si la qualité ne remplace pas la quantité, le carnaval de 86 aura été un des plus tristes que nous ayions vus. Heureusement que le premier bal masqué du Casino est définitivement fixé à jeudi prochain.

Donc, que nos charmantes lectrices préparent, sans plus tarder, leurs plus jolis travestissements, leurs plus brillants costumes. Il n'y a pas de temps à perdre.

ÉTAT-CIVIL

Du 19 au 26 février 1886

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre M. Estellon, Hilarion, et Mme Aulagnier, Irma-Thérèse.

DÉCÈS

Mme Parraud, Marie-Virginie, 50 ans.

CONTES RÉALISTES

UNE FEMME QUI SE VENGE

—

Le trouble de la mère Blanchard me rendait rêveur! Pourquoi plaignait-elle cette criminelle?

— Mais vous connaissez donc cette jeune femme, lui dis-je, puisque vous pleurez sur son sort?

— Si je la connais, dites-vous, mais vous ne savez donc pas que c'est moi qui l'ai ramassée, il y a vingt ans, dans le faubourg Saint-Antoine?

Je vous connais pour un excellent cœur, et c'est pour ça que je vais vous raconter comment se sont passées les choses :

— Comme vous le savez, je suis très matinale, le jour est encore sombre quand je commence à battre le pavé; le métier de chiffonnière l'exige du reste, sinon, il n'y a pas gras à gagner

Ce fut un matin d'hiver que je fis la trouvaille de l'enfant. La pluie tombait dru, ce jour-là, et la pauvre enfant était enveloppée dans une serviette mince, marquée aux

© VILLE DE SISTERON

initiales L. R. Je me rappelle que sur sa poitrine il y avait un morceau de papier où j'y lus ces mots, qui sont et seront toujours gravés dans ma mémoire : « Je suis une malheureuse mère qui me tue, voulant en finir, enfin, avec cette misérable vie de prostituée. Je lègue mon enfant, ma chère Jeanne, au Peuple, elle sort de ses entrailles. »

Le papier ne portait aucune signature, mais cependant on pouvait lire à travers les lignes, l'émotion que cette pauvre femme avait eue en écrivant les quelques mots que je viens de vous dire.

Me charger de l'enfant était chose impossible, attendu que le métier ne donne pas lourd. Je résolus donc de la confier à une personne charitable, à un ami quelconque. Je fis l'offre au père Grézeau, un brave homme, celui-là, qui accepta de tout cœur.

Jusqu'à quinze ans, la pauvre petite est restée avec eux. Mais la femme Grézeau, qui était une propre à rien, ne pouvait la sentir. Elle n'était heureuse que lorsqu'elle pouvait enfoncer ses doigts de fer dans la chair inoffensive de Jeanne, cette innocente créature. La pauvre petiote ne disait rien, elle se laissait faire, et bien des fois elle étouffait de grosses colères. Donc, à quinze ans, on la mit à la porte. La mère Grézeau lui conseilla même de se procurer des amants, si elle voulait être heureuse à l'avenir.

La pauvre enfant suivit ces conseils barbares.

Mais, plus tard, quand elle fut en âge de comprendre, elle s'aperçut tout de suite que la route que lui avait tracée son infâme protectrice n'était pas bonne à continuer. Il était trop tard, malheureusement : de partout elle était évincée, tout le monde la méprisait. Cependant, dans son malheur, elle rencontra un brave jeune homme, à qui elle raconta sa vie de prostituée, comment elle avait commencé, de quelle façon elle y était entrée.

Le jeune homme lui pardonna tout. Et quelque temps après il l'épousa.

Les souffrances de Jeanne ne devaient pas se terminer ainsi, car au bout de deux ans, le jeune homme pris de remords, la maltraitait à tout instant ; lui reprochait même ses écarts d'autrefois.

Elle fut donc obligée de se séparer de lui. Et ce n'est pas sans peine, croyez-le bien, qu'elle a pris cette détermination. Elle me le disait encore hier, la pauvre petite, les yeux pleins de larmes. — Que m'importe à moi, m'a-t-elle dit, que je souffre, je suis née pour ça, mais mon enfant, le pauvre, doit-il aussi souffrir? Je ne suis qu'une faible femme, a-t-elle ajouté, mais croyez bien, madame, que je me vengerai !

J'ai tout fait pour déconseiller la jeune femme ; mes paroles n'ont pu la convaincre.

Pauvre Jeanne !

La mère Blanchard fondit en larmes... Et j'ai profité de ce trouble pour remonter à ma chambre, où j'y suis resté trois jours entiers, pleurant sur le sort de cette jeune mère ?...

JEAN COULET.

Exposition d'Anvers 1885

LIQUEURS

MM. Frédéric Mugnier, Crème de Cassis, médaille d'or; Lhéritier-Guyot, crème de cassis, médaille d'argent ; Lejay-Lagoutte, crème de cassis, médaille d'argent; Rouvière fils, fleur de cassis, médaille de bronze.

VINS

MM. Lhéritier-Guyot, vins de Bourgogne, médaille d'or ; Polack, id., médaille d'or ; Lhôte, id., médaille d'argent ; *Frédéric Mugnier, id., médaille d'argent;* Rouvière fils, id., médaille d'argent.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 25 février 1886.

La Bourse est indécise depuis lundi. Les Rentes françaises sont assez fermes, mais ne font plus de progrès.

Le 3 0/0 est à 82.30. L'*Amortissable* à 84.35. Le 4 1/2 0/0 à 109.30.

Par contre, les valeurs des établissements de crédit sont très en faveur.

Le *Crédit foncier* est ferme à 1,342.52. Les obligations *communales et foncières* sont en hausse. La foncière 1885 cote 438.

La *Société générale* est très demandée à 458.75.

Quand nous signalons à nos lecteurs l'utilité des *Assurances sur la vie*, nous ne faisons que montrer l'un des plus sages emplois de l'épargne annuelle. C'est précisément parce que les affaires sont très difficiles et le malaise général qu'il faut garantir l'avenir contre toute éventualité. D'ailleurs, il ne s'agit que de prélever chaque année une petite somme, en vue d'un résultat certain, puisque les *Compagnies françaises d'Assurances sur la vie* offrent toute garantie de sécurité.

La *Banque d'escompte* monte à 470 fr. La *Société des Dépôts et Comptes courants* se tient à 597.50.

On voudrait pouvoir ajouter foi aux mirobolantes dépêches de M. de Lesseps. Mais la *Compagnie de Panama* a si souvent abusé de la crédulité du public qu'on a fini par devenir sceptique. On nous avait annoncé au début un contrat à forfait de 512 millions pour la construction du canal. Or, 630 millions ont été dépensés et le canal n'est même pas construit.

Nous conseillons donc aux porteurs de titres de profiter des efforts du syndicat pour vendre au plus vite.

Les actions de nos grandes Compagnies de *Chemins de fer* sont fermes.

FEUILLETON DE SISTERON-JOURNAL

(6)

HISTOIRE
DE SISTERON

D'après M. Edouard de LAPLANE

—o—

Raimbauld, irrité par cette opposition, eut recours à la violence. Aidé par son frère Miron et par Adélaïde, comtesse de Forcalquier. Celle-ci, d'ailleurs, aussi intéressée que la plupart des personnages de l'époque, s'adjugea elle-même le prix de son intervention, en s'emparant de la terre de Lurs, qui, depuis longtemps, appartenait aux évêques de Sisteron. Pendant ce temps, Raimbauld, pour lequel la possession de l'évêché paraît avoir été surtout une question d'amour-propre, se créait en ville le plus grand nombre de partisans, en abandonnant à l'avidité des habitants les revenus et les biens de l'évêché, à tel point « *qu'il n'y resta pas même une poule.* »

L'anarchie créée par cet état de choses fut complète, longtemps encore après 1060, époque où Gérard Caprérius fut nommé à l'évêché de Sisteron dans un concile tenu à Avignon. Tout d'abord, en effet, les portes de la ville furent fermées au nouvel évêque par les habitants, toujours à la dévotion de Raimbauld. Aussi, fut-il obligé de se retirer à Forcalquier. Là, il sépara les deux églises de Sisteron et de Forcalquier jusqu'alors réunies, et établit dans cette dernière un prévôt, des chanoines et autres dignitaires indépendants de ceux de Sisteron. Ces mesures furent l'origine et la source continuelle de rivalités et de contestations entre les deux églises. En vain, Gérard Caprérius obtint ensuite une bulle papale, qui enjoignait aux habitants de Sisteron de rentrer dans leur devoir. L'autorité du pontife ne put briser la résistance des esprits habitués depuis quelques années à une indépendance complète. Ce ne fut qu'après la mort de Raimbauld et de Miron que les fils de ce dernier se soumirent avec tous les habitants. Les nouveaux seigneurs de Sisteron reconnurent l'évêque Gérard pour leur suzerain et consentirent à tenir de lui, en fief, leur seigneurie et leur château. (C'est la première fois qu'il est fait mention du Château de Sisteron.) La comtesse de Forcalquier se décida plus tard à restituer la terre de Lurs. Quant au jeune Pierre, cause inconsciente de ces troubles, il avait été fait évêque de Vaison, dès que son âge l'avait permis.

Nous devons signaler ici une révolution intéressante qui s'accomplit vers cette époque ; nous voulons parler de la réapparition des noms de famille, qui avaient cessé d'être en usage depuis l'invasion des barbares, c'est-à-dire depuis plus de quatre cents ans.

GABRIEL DURAND.

(A suivre.)

© VILLE DE SISTERON

UN ÉVÉNEMENT PARISIEN

LES

Grands Magasins du Louvre et leurs Agrandissements

—

Lundi 1er Mars aura lieu l'inauguration des agrandissements des *Magasins du Louvre* en même temps que l'Exposition générale de toutes les Nouveautés d'Été.

Les nouveaux agrandissements du Louvre sont tout intérieurs et pourtant ils sont considérables puisqu'ils augmentent dans une très grande proportion les emplacements réservés à la vente; non seulement ils permettent de créer de nouvelles galeries et de nouveaux rayons, mais encore ils facilitent l'accès aux divers comptoirs, en supprimant certains obstacles naturels qui rendaient le chemin plus long à parcourir. En un mot, ils rapprochent les distances tout en donnant d'espace.

Les agrandissements ont eu aussi pour résultat de donner plus d'extension à certains services et notamment à celui des *expéditions en province*, pour lequel des messageries spéciales ont été créées. Grâce à cette amélioration, les envois pourront être faits avec une telle rapidité que, malgré les quatre ou cinq mille lettres qui arrivent chaque jour, ils parviendront aux acheteurs des départements par retour du courrier, comme une simple correspondance. Ainsi, en vingt-quatre ou quarante-huit heures — selon les distances — tout acquéreur du Nord ou du Midi, de l'Est ou de l'Ouest de la France, pourra recevoir la commande qu'il aura faite, de sorte que souvent notre clientèle de Province sera sera servie avant celle de Paris.

Ce qui fait, enfin, de l'inauguration annoncée pour le 1er mars, une solennité commerciale, c'est que les *Grands Magasins du Louvre*, grâce à cet achèvement de leurs galeries et de leurs salons, sont devenus une véritable exposition permanente où l'on trouve tout ce que l'imagination des artistes artistes inspire aux ouvriers de toutes les nations, pour l'habillement et la parure des dames, des hommes et des enfants, pour le confortable des habitations, pour le luxe, et aussi pour tout ce qui est de première utilité.

Voilà pourquoi la date du 1er mars prendra place parmi celles qui marquent les grands événements parisiens.

Renseignements concernant les expéditions

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS

L'administration des *Grands Magasins du Louvre, à Paris*, expédie *franco et gratis*, dans toute la France et dans le monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à *Messieurs les Administrateurs des*

Grands Magasins du Louvre, à Paris

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, de fixer les prix approximativement.

EXPEDITIONS. — Tous les envois de 25 *francs* et au-dessus sont expédiés entièrement *franco de port* pour toute la *France* et *l'Alsace-Lorraine*.

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, de Paris, n'ont ni agence ni succursale dans aucune ville des départements; ils engagent les dames à se mettre en garde contre les Marchands qui se servent de leur titre dans le but d'établir une confusion.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

Étude de Me Auguste BASSAC, notaire à Sisteron

—

VENTE

Aux enchères publiques

ET VOLONTAIRES

Le *DIMANCHE 14 MARS 1886, à deux heures de l'après-midi*, à Sisteron, en l'étude de Me BASSAC, notaire,

D'UNE MAISON

Sise à Sisteron, rue de la Pousterle, composée de Chambres, Galetas, Cave, Ecurie et Basse-Cour, appartenant à la dame Geneviève CHAUD, veuve BERNARD, de Sisteron.

Mise à prix : 950 francs.

On pourra traiter de gré à gré jusqu'à l'ouverture des enchères.

TRIBUNAL DE COMMERCE

De Sisteron

—

AVIS

—

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur IMBERT, pharmacien à Sisteron, sont avertis qu'en conformité de l'article quatre cent quatre-vingt-douze du code de commerce, ils doivent, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs au sieur GIRAUD, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de Sisteron, sur récépissé.

La vérification des créances commencera le *vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-six*, à dix heures du matin, en l'une des salles du Palais de Justice de Sisteron, devant M. GIRARD, juge-commissaire de ladite faillite et sera continuée sans interruption.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
F. GIRAUD.

MAISON

L. CHRESTIAN

Fondée en 1790

Confiserie et Patisserie

VINS FINS et LIQUEURS

Desserts Assortis

POUR NOCES ET BAPTÊMES

BOUQUETS DE NICE NATURELS

FLEURS ASSORTIES

Bouquets blancs, Camélias et Orangers pour mariées

PRIX MODÉRÉS

—

L. Astier

RUE DROITE, SISTERON

—

Livraison en 4 jours

CHAMBRE

A VENDRE OU A LOUER

Rue Droite

Maison Imbert, pharmacien

—

S'adresser au Bureau du Jonrual et à M. CHAUVET, notaire

© VILLE DE SISTERON

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

E. CHAUVIN

HORLOGERIE BIJOUTERIE

Horloges, Pendules, Réveille-Matin

MONTRES
OR, ARGENT & MÉTAL

Articles de Mariage

Rue DROITE, SISTERON

Culture Horticole
ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT
GRAINES
Potagères, Fourragères et de Fleurs

GROS — DÉTAIL

J.-B. ROLLAND
SISTERON

BOULANGERIE
H. PELLEGRIN
Rue Droite
SISTERON

Pains en tous genres
GRAINS ET SONS
VIVRES MILITAIRES
GROS ET DÉTAIL

GRANDE CHAPELLERIE
Chapeaux Feutres pour Dames & Fillettes
NOUVEAUTÉS & FANTAISIES

RÉPARATIONS EN TOUT GENRE RÉPARATIONS EN TOUT GENRE

LIEUTIER Fils
Rue Mercerie
SISTERON

A la Palette d'Or
PEINTURE DE LUXE PEINTURE DE LUXE

J. HONNORAT
Peintre-Décorateur

ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS
Dorure et Vitrerie
ENCADREMENTS BOIS ET MARBRE

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Atelier
RUE DROITE, SISTERON

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS
Voitures d'occasion
SERVICE A VOLONTE

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PONS
Place de la Grand'Ecole
et rue de Leuze
SISTERON

Certifié conforme : Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON